

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 8 octobre 2022.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPPIER, M. Eddie STAMPONE, Adjoint
Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, Mme Alixia BEAUTÉ, M. Patrick TAUSENFREUND, M. Mehdi MONNIER, M. Bernard LACHAMBRE, M. Eric LANÇON, M. Alain PONCET, Mme Sidonie MARCHAL, Conseillers Municipaux

Etaient excusés :

Mme Ghénia BENSAOU avec pouvoir à Mme Léopoldine ROUDET
Mme Anne POCHOUNY avec pouvoir à Mme Annie VITALI
M. Olivier GOUSSET avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET
Mme Priscilla BORGERHOFF avec pouvoir à M. Alexandre GAUTHIER
Mme Marie-Rose GALMES avec pouvoir à Mme Evelyne PERRIOT
M. Sophie GUILLAUME avec pouvoir à M. Christophe FROPPIER
Mme Myriam CHIAPPA KIGER avec pouvoir à M. Eric LANÇON
Mme Catherine CONAT
M. Gilles BORNOT

Etait absente :

Mme Hélène MAITRE-HENRIET

Secrétaire de séance :

Mme Alixia BEAUTÉ

OBJET

TARIFICATION – ANNÉE 2022 - ACTUALISATION

Cette délibération a été affichée le : 21 octobre 2022

TARIFICATION – ANNÉE 2022 - ACTUALISATION

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Par délibération n° 2021-13-12-18 du 13 décembre 2021, la Ville de Montbéliard a adopté ses tarifs pour l'année 2022.

À l'occasion de la 36^{ème} édition des Lumières de Noël, de nouveaux tarifs doivent être créés.

1/ Stationnement :

Actuellement, le stationnement place Denfert-Rochereau, cour des Halles et rue des Halles est limité à 2h00 avec 1h00 de stationnement gratuit par jour et par véhicule. Le tarif horaire étant de 1,30 €/h (cf. délibération sur les tarifs du 13/12/2021).

Pendant la période du marché de Noël, un certain nombre de places de stationnement est supprimé place Denfert-Rochereau, place Dorian, place Saint-Martin, ce qui représente environ 120 places soit 15% de l'offre globale de stationnement. Sur cette même période où le nombre de places est diminué, l'affluence est augmentée et de ce fait, l'offre de stationnement est fortement détériorée. Cette situation est néfaste pour le commerce de centre-ville.

Afin d'augmenter l'offre de stationnement et la rotation des véhicules pendant le marché de Noël, il est proposé, du 17/11/2022 au 04/01/2023 :

- Place Denfert-Rochereau, d'autoriser le stationnement sur les 8 places longitudinales actuelles et de créer 3 places longitudinales côté gauche. Les 11 places seraient gratuites et limitées à 20 minutes par jour et par véhicule. Le stationnement serait autorisé les lundis, mardis, jeudis et vendredis jusqu'à 12h00, les mercredis, samedis et dimanches jusqu'à 10h00. Cour des Halles et rue des Halles, de limiter le stationnement à une durée d'1h00 gratuite par jour et par véhicule.

2/ Patinoire :

Par ailleurs, une patinoire sera installée place Denfert. Les recettes seront encaissées par la Ville de Montbéliard via une régie de recettes. Les tarifs proposés sont les suivants :

Entrée enfant – 4 ans	Gratuit
Entrée à partir de 4 ans	5 €
Carnet 10 entrées	40 €
Entrée groupes > ou égal à 10 personnes (comité d'entreprise, accueil de loisirs, ... sur présentation d'un justificatif)	4 €

Entrée établissements scolaires de Montbéliard (écoles élémentaires, classes de SEGPA, IMP et SESSAD)	Gratuit
Location de matériel et jeux ludiques	3 €

À noter que la Ville de Montbéliard offrira 280 tickets à ses partenaires (partenaires de l'évènement, commerçants situés places Denfert, Dorian et Halles).

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal approuve les tarifs présentés ci-dessus.

Décision du Conseil Municipal

Pour : 29
Contre : 2
Abstentions : 1

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 21 octobre 2022